

Rappel : fiche à compléter et déposer en mairie avant le 15 juin 2021

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE COMMUNE DE GUILLY

Enjeux POPULATION

Prénom NOM :

■ Coordonnées

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone port :

Téléphone travail :

Adresse mail :

Type de résidence : Principale Secondaire

■ Le logement

Nombre de personnes résidant dans le foyer :

Dont enfants (avec les âges) :

Dont personnes à mobilité réduite (personnes âgées ou handicapées) :

Dont personnes ayant besoin d'un véhicule sanitaire (taxi, ambulance) :

Nombre d'animaux et espèces :

Caractéristiques principales du logement :

Maison de plain-pied

Dans immeuble

Maison avec étage

Maison avec cave et/ou sous-sol

Capacité à évacuer par ses propres moyens :

Oui Non

Nombre de véhicules par famille :

En possession d'une embarcation (barque, pneumatique, bateau...) :

Oui Non

Si oui, capacité

Capacité à se reloger dans la famille ou chez des amis en dehors de la zone inondable :

Oui Non

Si oui, commune d'accueil :

Participation à la réserve communale de sécurité civile : Oui Non

Remarques éventuelles

.....
.....
.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la constitution du document « Plan Communal de Sauvegarde ». Les destinataires des données sont les services municipaux. Les utilisateurs bénéficient de l'ensemble des droits garantis aux articles 12 à 24 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le RGPD).

Plan Communal de Sauvegarde

Fiche Enjeux Population

La commune de GUILLY est vulnérable à différents aléas naturels : inondations (par débordement de la Loire ou de ruisseaux), climatiques (hiver exceptionnel, canicule ou vents violents), mouvements de terrains et risque nucléaire.

Ces évènements démontrent la nécessité d'une organisation de la gestion de crise qui doit être préparée en amont par l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) : ce document est obligatoire pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels et il définit **la réponse opérationnelle locale** permettant de faire face aux risques présents sur la commune et qui lui sont spécifiques.

Le PCS est en cours d'élaboration.

Les objectifs de ce document sont de prévoir, d'organiser et de structurer les dispositions à prendre au niveau de la commune lors de la survenue d'un sinistre.

Pour ce faire, il est indispensable que le Maire ait une bonne maîtrise du territoire pour pouvoir veiller à la **mise en sécurité de tous les Guillylois en cas de crise majeure**.

Afin d'appréhender de façon précise vos besoins d'hébergement et de mise en sécurité dans une telle situation, nous vous invitons à **compléter la fiche « ENJEUX POPULATION »** au verso et à **la déposer en mairie avant le 15 juin 2021**.

Ce document permettra de réserver et préparer les hébergements nécessaires mais aussi les moyens d'évacuation (ambulances, véhicules sanitaires, transports, lieux d'hébergement, etc) en coordination avec les services de l'Etat. Le jour de l'évènement, nous n'aurons ni le temps, ni les moyens d'organiser votre mise en sécurité et de vérifier que personne n'est abandonné dans son domicile, si la gestion n'est pas préparée en amont.

Ces fiches seront utilisées exclusivement pour l'élaboration du PCS et garderont un caractère confidentiel. Elles permettront d'évaluer et de préparer les moyens d'évacuation et de relogements adaptés pour notre commune et d'intervenir au plus vite de façon organisée sur notre territoire.

Pour gérer au mieux cette crise, la commune peut constituer **une réserve communale de sécurité civile**, si vous êtes prêts à participer à cette gestion de crise, nous vous remercions de nous l'indiquer.

Vous trouverez également cette fiche « Enjeux Population » en cas de besoin sur le site internet de la commune.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Le Maire,

Nicole BRAGUE

